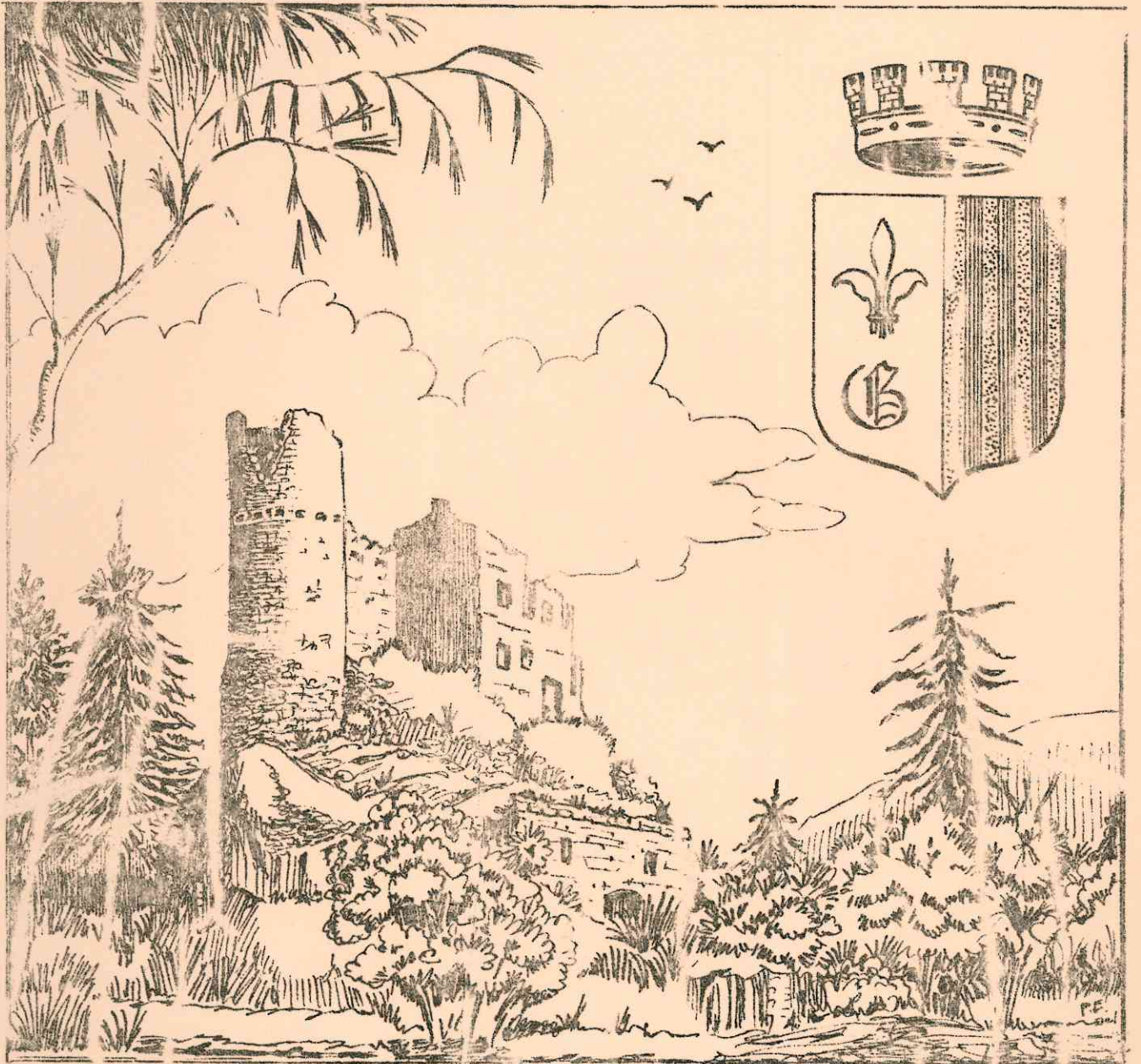


• DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DOCTEUR M. DURANDY •



DÉPÔT LEGAL N° 53119

LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'EDITORIAL DU MAIRE

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 janvier, a établi le budget primitif de la Commune pour l'année 1975.

Il est intéressant d'examiner ce document financier. Tout d'abord, parce qu'il permet de connaître le poids financier de la Commune et ensuite parce qu'il comporte des décisions pratiques relatives aux participations financières des contribuables communaux.

Par contre, ce budget ne fait pas apparaître ni les investissements, ni les travaux neufs qui sont enregistrés dans le budget supplémentaire, autre document financier qui sera établi dans quelques mois.

D E P E N S E S

En 1975, compte-tenu d'une somme de 20.000 frs inscrite en dépenses imprévues, la totalité des charges financières s'élève à 570.200F

Cette somme se décompose en de nombreux articles qu'il serait fastidieux d'énumérer. Mais, par contre, il est intéressant de fournir quelques précisions ponctuelles.

C'est ainsi qu'il est prévu une dépense de 110.100 frs en frais de personnel y compris les charges sociales. L'année dernière, le Conseil n'avait eu à inscrire aux mêmes articles que la somme de 91.000 F.

Les frais de combustibles en augmentation importante sont inscrits pour 12.500 F.

Les frais d'électricité , 25.000 F (augmentation de 10 %).

Le contingent pour l'aide sociale : 11.600 F

La participation au Syndicat de Valberg : 110.000 F, en augmentation de 20.000 F.

La participation au Syndicat de Télévision : 10.300 F

Cette année, il a été prévu une somme de 250 F pour le passage du Tour de France.

Les frais de gestion générale sont inscrits pour 21.800 F et se décomposent de la façon suivante :

Fêtes et cérémonies : 4.000 F

Frais de transport : 1.000 F

Frais d'impression : 800 F

Frais de P. T. T. : 3.000 F (+ 1.000 F)

Indemnité du Maire
et des Adjointes : 12.000 F (+ 2.000 F)

Enfin, les frais financiers comprenant l'intérêt des emprunts contractés par la Commune ainsi que le remboursement partiel du capital de ces emprunts s'élèvera en 1975 à la somme de 185.000 F.

En résumé, il apparaît de tout cet ensemble que nos dépenses ont la même représentativité que l'année dernière avec une augmentation de certains chapitres liée essentiellement à l'inflation et à l'augmentation des frais d'énergie et des frais relatifs aux services.

R E C E T T E S

Elles sont prévues pour 1975 au chiffre de 570.200 F.

Ce chiffre se décompose de la façon suivante :

Produits domaniaux : 68.250 F, en augmentation de 10.000 F

Il s'agit essentiellement des pâturages 13.000 F, précisons que le Conseil Municipal n'a pas modifié les taxes de pâturages, et des locations d'immeubles : 48.000 F.

Les contributions directes sont prévues pour 81.500 F. Il s'agit de ce que l'on appelait autrefois les centimes et que l'on dénomme maintenant, taxe d'habitation, taxe foncière etc..

Cette recette est en augmentation de 10 %

Les produits de l'exploitation sont prévus pour 95.000 F. Ils sont représentés essentiellement par la vente de l'eau (+ 10 %) la redevance d'assainissement (+ 10 %), la taxe d'ordures ménagères (+ 15%).

Le recouvrement des subvention s'élèvera à la somme de 13.400 F sur lesquelles la taxe de la remontée mécanique du Vasson représente 4.000 F.

Impôts Indirects. Les impôts indirects sont prévus pour une somme de 30.800 F en augmentation de 10 % sur les prévisions antérieures. Il s'agit essentiellement de la taxe sur les droits de mutation, la taxe d'équipement, les permis de chasse et de la taxe sur l'énergie électrique.

Enfin la principale recette est représentée par la subvention de l'Etat dénommée V.R.T.S. ou valeur représentative de la taxe sur les salaires. Cette subvention pour l'année 1975 est prévue au chiffre de 274.800 F. Elle était inscrite l'année dernière pour une somme de 250.300F (+ 10 %).

Tels sont les chiffres essentiels de ce budget, chiffres qui ont été arrondis pour la facilité de l'expression. Il s'agit d'un budget sain où les recettes comme les dépenses ont été estimées à leur juste valeur.

En particulier, il est à remarquer que dans les recettes ne figurent aucune recette extraordinaire telles que vente de bois ou vente de terrain.

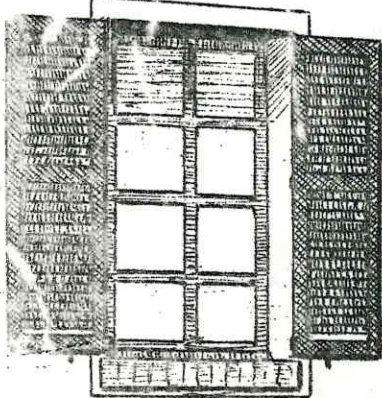
Ceci prouve bien l'exactitude des prévisions établies par le Conseil Municipal. C'est un budget normal puisqu'il couvre facilement nos dépenses et qu'il nous laisse un volant de sécurité de 20.000 F inscrit en dépenses imprévues.

=====

ACTIVITÉS MUNICIPALES

MAIRIE

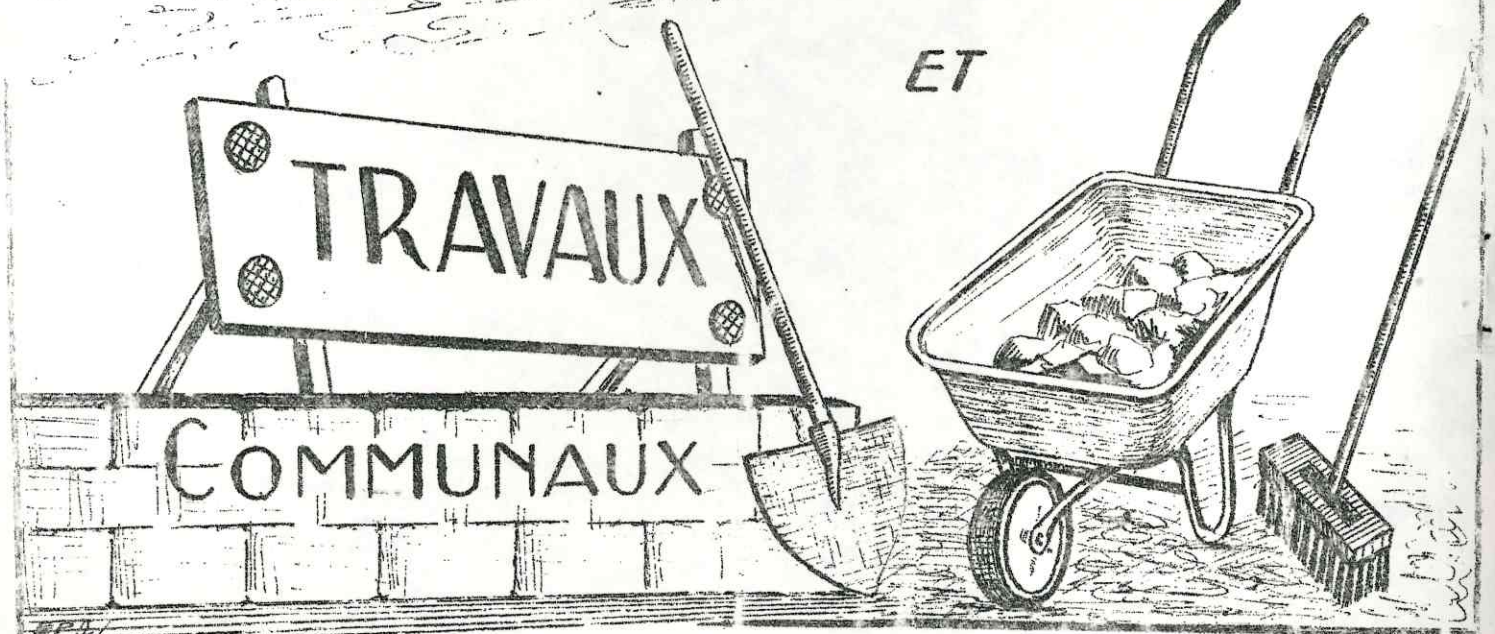
1952



ADMINISTRATION
ET

TRAVAUX

COMMUNAUX



Depuis le précédent numéro, voici les décisions les plus intéressantes prises par le Conseil Municipal.

SUBVENTIONS DIVERSES ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Subvention Amicale personnel O N F.....	20 F
" Association Education surveillée. .	50 F
" Association lecture publique.....	50 F
" Office des Combattants.....	50 F
" Timbre antituberculeux	20 F
" Mutuelle du Trésor.....	50 F
" Syndicat d'Initiative.....	500 F
" - Caisse des Ecoles.....	500 F

BAIL LOCAL PHARMACIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de la pharmacie est venu à expiration le 31 août.

Dans ce bail qui avait une durée de 15 ans, le prix annuel du loyer s'élevait à 500 frs en raison des travaux de grosses réparations effectuées par le premier locataire, M. DONNET.

Actuellement, il y a lieu de procéder à une augmentation sans tenir compte des conditions restrictives contenues dans le bail consenti à Monsieur DONNET.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est d'accord avec Madame ALARY, pharmacien, pour fixer la durée du bail à neuf ans avec révision triennale et pour un loyer annuel initial de 4.500 frs.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'édit bail.

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE - 1ère TRANCHE.

L'adjudication des lots a donc eu lieu le 18 décembre. Le lot n° 2 , Plomberie, zinguerie a été adjudiqué au prix de l'adjudication à l'Entreprise LEON Aimé. Le lot n° 4 , peinture a été adjudiqué à Monsieur BORASCI Marius. Le lot n° 5 , électricité a été adjudiqué à l'Entreprise RENE JEAN.

Pour les lots n° 1 et n° 3 (maçonnerie , menuiserie) les adjudications ont été infructueuses, en raison d'un dépassement du montant des soumissions.

Après négociation entre l'Entreprise PRATICO et le Directeur des travaux Monsieur NICOLET, un marché a été signé s'élevant au montant prévu.

Il est prévu de commencer les travaux dans le délai le plus bref.

PATURAGES VILLEPLANE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le bail consenti à Monsieur DENOY pour les pâturages communaux de Villeplane.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est d'accord pour le maintien du prix annuel à 1.000 frs.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ledit bail.

INDEMNITE GARDE-CHAMPETRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci avait décidé de porter l'indemnité de garde-champêtre à la somme de 200 frs à partir du 1er janvier 1974.

Cette décision n'ayant pas donné lieu à une délibération écrite, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer cette décision qui est prévue au budget primitif 1974 - art 615.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

BAIL DENTISTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à Mr COLETTI, dentiste vient à expiration le 31 décembre.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de consentir un nouveau bail à Monsieur COLETTI au même prix (1800 F par an) et aux mêmes conditions.

Le Conseil Municipal adopte.

Ce bail a été transféré au nouveau dentiste , M. COLIN.

SUBVENTION CONSEIL PARENTS D'ELEVES

M le Maire soumet au Conseil Municipal la lettre du Président de l'Association " Conseil Parents d'élèves de Guillaumes " qu'il vient de recevoir. Il rappelle que cette Association réunit tous les parents d'élèves du canton de Guillaumes et a pour but d'essayer d'apporter des solutions aux problèmes difficiles rencontrés par tous les parents d'élèves pour la scolarisation de leurs enfants et en particulier, pour les frais de transport hebdomadaire des enfants jusqu'au C.E.G de Puget-Théniers.

En conséquence, le Maire suggère d'aider cette association par une subvention pour l'année 1974-1975 au titre du transport hebdomadaire du fait que les enfants sont mis dehors le vendredi soir.

Ainsi, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de M le Maire et décide d'allouer à l'association Conseil Parents d'Elèves de Guillaume une aide de 1.480 frs. Cette somme sera accordée pour la saison 1974-75 et imputée à l'article 669 " dépenses imprévues " du budget 1974 et mandatée au trésorier de l'Association.

Le Conseil Municipal soumet sa décision à Monsieur le Préfet et sollicite son approbation.

PLATEAU SPORTIF -

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal le relevé général des dépenses des travaux d'aménagement du plateau d'éducation physique " Catégorie A " dont le montant s'élève à la somme de 54.099,42 F.

Le financement est assuré en raison de 50.000 frs inscrit au budget supplémentaire 1974 " art 230 " et décide de prélever sur les fonds libres du budget la somme de 4.099,42 F pour compléter le financement de la dépense.

Oùï, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal adopte le relevé général des dépenses et sollicite le versement de la subvention départementale accordée par décisions de la Commission départementale en dates des 27 septembre 1972 et 28 novembre 1974 dont le montant s'élève à la somme de 40.000 frs.

REVISION DES LOCATIONS.

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix des baux venant à expiration ou pouvant être revalorisés.

Oùï, l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) de porter le bail consenti à Madame Rosa SALVINI , agent commercial stockiste d'Esso Standard au prix annuel de 400 frs à partir du 1er janvier 1975.

2°) de porter le bail consenti à M. Louis RANCUREL pour son dépôt d'hydrocarbures au prix de 300 frs à partir du 1er janvier 1975.

3°) de porter les locations des garages communaux aux prix suivants :

petit garage :	prix annuel	480,00 frs
grand garage :	prix annuel	600,00 frs

4°) de porter le loyer de Madame Paule RABIER demeurant à Saint Brès qui a loué l'ancienne école au prix de 2.400 frs annuel.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les baux nécessaires.

DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DES GIEYRARDS à BOUCHANIERES

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal le projet de désenclavement du quartier des Gieyrards à Bouchanieres, dressé par le service de l'Equipement et du Logement.

Le montant des travaux s'élève tout compris à 110.000 frs.

Le financement se ferait de la façon suivante :

Subvention départementale : 40 % 44 000 frs

Part communale : 60 % 66 000 frs

La part communale serait réalisée sous forme d'emprunt, sollicité auprès du Crédit Agricole.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce projet et demande au département de bien vouloir accorder une subvention.

Pour le moment, avant de solliciter valablement la subvention départementale, il convient de procéder à une enquête publique qui a été ouverte en mairie du 10 au 18 février, le Maire ayant désigné comme commissaire-enquêteur, Monsieur COLL.

ORDURES MENAGERES VALBERG

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le ramassage des ordures ménagères à Valberg, territoire de la Commune de Guillaumes est effectué par le Syndicat Intercommunal de Guillaumes-Péone.

D'après les renseignements recueillis auprès du Receveur Municipal le produit de la taxe des ordures ménagères pour l'année 1974 s'élève à la somme de 13.607 frs.

Le Maire propose de verser cette somme au Syndicat Intercommunal de Péone-Guillaumes en prélevant ladite somme au chapitre 63.

Le Conseil Municipal adopte.

ASSOCIATION DES JEUNES

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention à passer entre la Commune et l' Association Foyer de Jeunes de Guillaumes.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire de signer cette convention, de location.

En voici le texte :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

- Art 1 .- En application de l'article 28 du Foyer des Jeunes de Guillaumes , il est établi la présente convention.
- Art 2 .- Le local appartenant à la commune situé dans le bâtiment de l'Hôtel des Postes et comprenant une entrée bar, une salle de réunion, une salle de bibliothèque, une salle photo, une pièce de débarras et une installation sanitaire et réservé au siège social et au fonctionnement de l'Association de jeunes de Guillaumes.
- Art 3.- Cette mise à la disposition par la Commune est faite à titre gracieux.
- Art 4.- La durée de cette convention est de trois ans à partir du 1er janvier 1975.
- Art 5.- L'usage de ce local doit être conforme aux statuts approuvés par l'Association qui sont annexés au présent bail. Il est bien précisé qu'en aucun cas, ce local ne peut être affecté à l'habitation aussi bien sédentaire que passagère.
- Art 6.- L'Association s'engage à maintenir le local dans l'état où il se trouve et assurera les menus frais dits locatifs de remise en état.
- Art 7.- Les grosses réparations éventuelles ou les gros travaux d'aménagement et d'amélioration seront en principe exécutés par la commune si celles-ci s'avèrent nécessaires.
- Art 8.- L'Association s'engage à assurer le gardiennage de ce local durant la totalité du temps d'ouverture au public et aux membres de l'Association. En aucun cas, ce local ne pourra être laissé sans surveillance.
- Art 9.- Clauses particulières . La Commune prend à sa charge les frais de chauffage ainsi que les frais d'assurance aussi bien pour le bâtiment que pour la responsabilité civile de l'Association.
Par contre, l'Association fera sienne des dépenses suivantes : consommation d'électricité, taxes diverses et impôts divers imputables à l'Association proprement dite.
- Art 10.- Un état des lieux ainsi qu'un inventaire sera fait au début de cette location.

Le Président

Le Maire

Installation d'une cabine téléphonique aux Cardenas et à Villeplane.

Au dernier Conseil Municipal, à la demande de Monsieur FARFALLINI, il a été envisagé l'installation d'une cabine téléphonique au hameau des Cardenas. Le Maire a écrit à la Direction Départementale des Postes et Télécommunications pour demander un devis des travaux à exécuter et il a crû bon d'ajouter une demande analogue pour le hameau de Villeplane.

A la suite de cette demande adressée le 3 février, la Direction Départementale des Postes a répondu la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Par lettre du 3 février 1975, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la demande de cabines téléphoniques que vous formulez pour deux hameaux de votre Commune.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de la régionalisation des services extérieurs des Télécommunications les questions se rapportant au service téléphonique ne sont plus de mon ressort.

Je transmets donc votre lettre à Mr le Directeur Régional, Direction Opérationnelle des Télécommunications, 2 montée Claire-Virenque à Nice, compétent pour lui donner suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé J.J.BERTIN

Dès que les deux devis d'installation seront connus, le Maire les soumettra au Conseil Municipal, à qui il appartiendra, le cas échéant, d'assurer le financement de cette dépense.

TRANSFERT DE L'ETUDE DU NOTAIRE DE GUILLAUMES à PUGET-THENIERS.

C'est avec regret que l'on appris ce transfert qui constitue un préjudice certain pour la population du canton de Guillaume

Emu à juste titre, le Maire avait écrit à Monsieur le Préfet pour lui demander que cette décision ne soit pas prise.

Malheureusement, ce transfert n'a pu être évité et les explications suivantes ont été fournies par Monsieur le Préfet.

" M. le Procureur de la République vient de m'informer que le transfert de l'office de notaire dont Me STREITZ est titulaire à la résidence de Guillaumes a fait l'objet d'un arrêté de M. le Gardé des Sceaux en date du 20 décembre 1974 paru au journal officiel du 28 décembre 1974.

Le même arrêté autorise M. STREITZ à couvrir des bureaux annexes à Guillaumes, ainsi qu'à Villars sur Var.

Ces dispositions ont été prises en exécution d'un plan de restructuration du notariat dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, selon une circulaire de M. le Gardé des Sceaux en date du 1er août 1973, et la procédure suivie en conformité de l'article n° 7h -942 du 26 novembre 1971 ne comporte pas la consultation des municipalités intéressées.

Le maintien d'un bureau annexe à Guillaumes est de nature à garantir un service notarial satisfaisant au bénéfice de la clientèle de ce canton. "

ROUTE DU COL DE LA CAYOLLE

Comme suite aux diverses interventions de l'été dernier concernant l'amélioration de la route du Col de la Cayolle, il est intéressant de publier la lettre suivante adressée par Monsieur Armand RICHAUD, Conseiller Général des Alpes de Haute Provence.

Monsieur le Maire,

Le Conseil Général s'est réuni les 8 et 9 janvier dernier, et nous avons pu présenter Monsieur LEQUETTE et moi-même, le projet de travaux que nous avons fait étudier par les services de l'EQUIPEMENT, pour l'aménagement de la route du Col de la Cayolle, comme il en avait été décidé lors de la réunion que nous avons eue au Refuge du col à l'automne.

Ayant obtenu d'être le rapporteur de cette affaire, aussi bien devant la Commission des routes dont je fais partie, que devant le Conseil Général, les choses en ont été facilitées.

Nous avons donc obtenu une première tranche de travaux pour 60 millions d'A.F. à réaliser en 1975, sur 120 millions, cette somme s'ajoute aux 13 millions de crédits affectés d'urgence à l'automne et réalisés aussitôt.

La deuxième tranche de travaux devrait intervenir en 1976 et nous y veillerons.

Je pense que cela est un commencement et que nous pourrons par voie d'émulation continuer à obtenir des crédits des deux départements, je sais que vous vous y occupez pour les Alpes-Maritimes.

Nous nous rencontrerons, je l'espère dès que le col sera ouvert au printemps pour faire le point et envisager l'avenir.

C'est avec plaisir que je vous verrai à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes bons sentiments. "

Cette lettre prouve bien que des deux côtés du col de la Cayolle, les élus qui représentent les populations intéressées ont le ferme propos de faire tout leur possible pour l'amélioration de cette belle route.

A ce sujet, justement, le Conseiller Général, Monsieur GINESY par courrier du 13 février, confirme la lettre de Monsieur Armand RICHAUD et ajoute

" Pour être complet en ce qui concerne le problème de cette artère touristique vitale, je vous fais connaître que le Conseil Général des Alpes-Maritimes, suite à ma demande, a décidé d'affecter un nouveau crédit de 40 millions d'anciens francs pour achever dès 75, la réalisation du Pont du BOURDOUX, dont la dernière tranche est en voie d'achèvement.

Je vous laisse le soin de répercuter auprès de votre Assemblée Municipale, cette décision d'autant plus appréciable que nous nous trouvons dans une période de crise économique "

MISE EN SERVICE DU TELEPHONE AUTOMATIQUE DANS LA HAUTE VALLEE DU VAR

Il y a un peu plus de 60 ans en 1913, Nice était la première ville équipée en téléphone automatique.

Le 6 février dernier, la mise en route de cet équipement a été réalisé pour Guillaumes et pour les Communes voisines.

Cette mise en route a eu lieu au central téléphonique située sur la route de Saint Brès, en présence de tous les agents qui ont participé à l'installation et en présence de Monsieur POISSON, Ingénieur Général des Télécommunications pour les régions Provence-Côte d'Azur.

Les essais pratiqués simultanément dans toutes les communes intéressées ont été réussis, une première communication a été établie avec Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Il est intéressant de rappeler que ces équipements réalisés depuis une dizaine d'années représentent pour le seul département des Alpes-Maritimes et d'une partie du département du Var, une dépense de 75 milliards d'anciens francs.

Le central téléphonique de Guillaumes intéresse actuellement 140 abonnés et il peut supporter immédiatement un supplément de 60 abonnés nouveaux. Le bâtiment est prévu pour pouvoir loger 1200 lignes.

En plus, du personnel et des cadres des Postes et Télécommunications on notait dans l'assistance la présence de Monsieur Joseph RAYBAUD, Sénateur des Alpes-Maritimes et de MM les Maires de Guillaumes, Entraunes et Villeneuve d'Entraunes.

MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION EN CAS DE PERTE D'UNE PIECE D'IDENTITE.

Jusqu'ici, il convenait de faire dresser par les services de police ou de la Gendarmerie, un procès verbal. Actuellement :

" En cas de perte d'une carte nationale d'identité, d'un passeport ou d'un permis de conduire, un double de la déclaration de perte est adressé par l'autorité administrative habilitée à délivrer un duplicata de ce document au Procureur de la République qui transmet ce double au Greffe du Tribunal du lieu de naissance ou au magistrat chargé du casier judiciaire.

Il résulte des dispositions réglementaires précitées que le procès-verbal de perte de pièces d'identité dressé antérieurement par la police ou la gendarmerie doit être remplacé désormais par une déclaration de perte établie conformément au modèle fixé par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et dont un double transmis au Procureur de la République serait classé au casier judiciaire.

Cette réforme a pour but d'éviter aux usagers de l'Administration d'avoir à se rendre au Commissariat de Police ou à la Brigade de Gendarmerie pour y faire dresser procès-verbal de perte comme par le passé.

Cette obligation est toutefois maintenue dans le cas de vol de carte nationale d'identité ".

En pratique, par conséquent, en cas de perte, il convient de se rendre à la mairie où la déclaration de perte sera établie sur un imprimé spécial.

Nous avons reçu par l'intermédiaire de Mademoiselle Marcelle DE LUCA, une poésie écrite par un client de l'Hôtel, Monsieur LABROSSE qui avait séjourné, il y a une dizaine d'années dans notre Commune et qui avait tenu à marquer sa grande satisfaction par cet écrit que nous publions.

SALUT A TOI JOLIE CITE DE GUILLAUMES

Salut, honneur à toi, bourgade millénaire
De loin on vient te voir, comme un saint qu'on vénère
Oh, comme on voudrait lire dans les anciens grimoires
Ou les lettres d'antan on écrit ton histoire !
Parlez-nous, vieux rochers et vos hautes montagnes
Parlez, fougueux torrents, parcourant les campagnes
Et vous chers Guillaumoïis, vous surtout les plus vieux
Dites, ce que d'âge en âge, ont transmis vos aïeux.

Et toi, oh vieux clocher, qui pointes vers le ciel
Tu es pour les humains, le témoin éternel,
Pour eux tu veux rester le veilleur volontaire
Et par tes bonnes clochez, tu leur annonces tout,
Naissances, mariages, tocsin glas funéraires
Dans ta grande famille, tous sont solidaires
Joies et grandes douleurs sont partagés par tous.

Et vous juchés la-haut, ruines du vieux château
Vous aussi voyez tout à travers vos creneaux,
Contez nous les secrets oubliés des seigneurs
Dont les uns égoïstes, au cœur toujours très dur
Les autres heureusement étaient beaucoup meilleur
Et les pauvres auprès d'eux se rendaient à coup sur.
Que de loin on voyait la bonne chatelaine
Descendant au village garnir les bas de laine
Et les bons paysans touchés de tant de cœur
Montaient pour remercier leur digne bienfaiteur.

Aujourd'hui cher Guillaumes, toute cela est passé,
Les touristes t'admirent, mais ne font que passer
Ta charmante bourgade, sois toujours fière de toi
Sois bonne et accueillante, garde ta renommée,
Tous reviendront te voir, petite cité aimée
Et seront très heureux de dormir sous tes toits.

Daniel LABROSSE (de Nice)

Guillaumes le 1. SEPT. 1964.

CHEZ NOS SAPEURS - POMPIERS

Interventions du Centre de Secours et d'Incendie de Guillaumes
au cours de l'année 1974.

- Le 23 février - Transport d'un accidenté du travail à l'hôpital St-Roch à Nice.
- Le 25 février - Extinction d'un feu de cheminée à Villeneuve d'Entraunes.
- Le 16 mars - Renfort en 2 ème appel pour extinction d'un feu de forêts à Puget-Théniers.
- Le 30 Juin - Dégagement et transport de blessés - accident dans les Gorges de Daluis.
- Le 3 Juillet - Secours dans les Gorges de Daluis-à des-touristes pratiquant le kayak.
- Le 11 août après-midi - Incendie de forêts - Commune de Rigaud - Vallée basse du Cians.
- Les 11 et 12 Août - Renfort feux de forêts d'Ascros -Saint Antonin.
- Le 13 Août - Transport à Nice de deux blessés de la route - accident rond-point C D 29 -C D 2202.
- Les 17 et 18 août - Feu de forêts de Daluis.
- Les 25 et 26 Août - A Entraunes, recherche d'un touriste disparu.
- Le 28 Octobre - Transport à Nice d'un accidenté du travail- Pont du Bourdoux à Villeneuve d'Entraunes.
- Le 10 novembre- Intervention - début d'incendie d'un grenier à Entraunes.
- Le 11 novembre - Dégagement et transport à Châteauneuf de la victime d'un accident de tracteur au quartier du CIANABAS.

Le 29 décembre - Evacuation d'une fillette accidentée de la colonie de vacances d'Esteng - transport par ambulance puis par hélicoptère à l'Hôpital St Roch.

Ainsi, la création des centres de première intervention de Beuil et de Valberg, n'a que peu ralenti l'activité de nos soldats du feu, puisque hélas le bilan des interventions au cours de l'année 1974 accuse, une sortie de moins que celui de 1973.

Des séances d'instruction ont eu lieu également à GUILLAUMES. Exercices de désincarcération de victime de la route, effectués sur de vieilles voitures.

A ENTRAUNES - Recherches de points d'eau, mise en batterie de lances sur poteaux d'incendies, pompage dans le lit du Var. Installation de relais.

A GUILLAUMES - Protection de l'immeuble de la colonie de vacances ETOILE SAINT BARTHELEMY - Menuiserie GILLOUX - Scierie PONS, par prise d'eau sur poteau d'incendie et pompage du canal du moulin.

DEPART DU CENTRE

Notre ami Fernand TROUCHE, Sergent au Centre de Secours de Guillaumes, atteint par la limite d'âge a cessé ses fonctions à compter du 1er février 1975; et admis à faire valoir ses droits à l'indemnité de vétérance des anciens sapeurs-pompiers.

Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite.

AVANCEMENT

Sont nommés à compter du 1er février 1975 :

Au grade de sergent, le Caporal-chef : BAUDIN Robert

Au grade de caporal, le Sapeur de 2^o classe, BAUDOIN René.

Toutes nos félicitations.

Nous continuons nos chapitres de curiosités historiques et artistiques du Haut-Var avec la publication du chapitre sur les Pénitents sur la chapelle des Pénitents, sur le préau municipal et sur la Chapelle et Oratoire de Ste-Claire.

LES PENITENTS

La Confrérie des Pénitents blancs, érigée à Guillaumes sous le titre de Ste-Croix, existe dans cette paroisse " depuis un temps immémorial", ainsi s'exprime Mgr Sola, évêque de Nice, dans son approbation des statuts modernes rédigés pour remplacer ceux " irrémédiablement égarés pendant la Révolution ". Les archives dont nous disposons sur son histoire sont bien pauvres. Cependant nous lisons dans les cahiers de délibérations communales de 1629, que le Conseil de la communauté se réunissait, faute de mieux, dans la chapelle des "Frères pénitents"; antérieurement dans les mêmes conditions, les conseillers se réfugiaient dans l'église paroissiale. Ceci nous permet de penser que la création de la confrérie date du début du XVIIe siècle comme nombre d'associations similaires de la région.

Nos pénitents étaient donc depuis plus d'un demi-siècle privés de statuts quand l'évêque Dominique Galvano au cours de sa visite pastorale, le 9 juillet 1838, prescrivit d'en établir de nouveaux. Neuf ans après, le 29 juin 1847, le digne prélat devait constater que rien n'avait été fait, et il notait sur le registre la décadence de la confrérie : " nella somma indifferenza dei confratelli ". et réitérait son ordre à ce sujet. Peut-être l'amertume qu'il en ressentit fut-elle allégée par l'audition de l'ode en 8 strophes que lui adressa le poète local Louis LIONS, alors juge royal au mandement du lieu et qui commençait ainsi :

Quel grand bonheur, ô Dominique
A dû répandre dans ce lieu
Ta mission apostolique
En qui brille l'Esprit de Dieu !

Et quels doux transports d'allégresse
Sont venus pénétrer nos coeurs !
Ha ! permets donc que je t'adresse
Bouquet de vers et non de fleurs .

C'est son successeur Mgr Sola, nous l'avons dit, qui obtint enfin en 1836, que les pénitents lui soumettent un texte de statuts qu'il approuvait le 13 décembre de cette année. Y sont codifiés méticuleusement les obligations des confrères envers l'association, celles des pénitents entre eux ainsi que le rôle administratif dévolu aux membres du Conseil chargé des intérêts spirituels et matériels de la Société. L'unique but de la confrérie, dit l'art 21, est de procurer à ses membres les secours nécessaires pour observer les devoirs de la vie chrétienne. La compagnie accueille les membres des deux sexes, mais les pénitentes ne peuvent faire partie du Conseil, préside par un recteur élu au scrutin secret.

Le costume consiste pour les hommes en une grande aube blanche avec cordon et capuchon de même couleur, ceux se rendant coupables de violation habituelle des statuts, d'intempérance, de haine et vengeance, d'usure et de désordres contraires aux bonnes mœurs. Pour ceux qui refuseraient de s'amender " le recteur les invitera secrètement et sans bruit à se retirer et fera effacer leur nom du catalogue". Mais après quelque temps et sous promesse de se mieux conduire, le frère repentant pourra être réintégré. Enfin, à son heure dernière, le pénitent revêtu de son costume blanc, sera porté en terre par ses confrères qui psalmodieront sur lui les prières des trépassés et feront dire des messes pour le repos de son âme...

La vie de la confrérie est relatée dans un vieux registre de comptes où nous trouvons, à partir de 1777, la liste des recteurs et des membres du Conseil, mention des événements de quelque importance, les "décrets" que les évêques de Nice y consignaient quand ils venaient à Guillaumes, le tout mêlé à une comptabilité rudimentaire. Il nous permet cependant de connaître les revenus de la chapelle qui consistaient, outre la modique cotisation exigée des confrères (minimum de 10 centimes par participant en 1886), en intérêts de sommes prêtées à des particuliers aux taux moyens de 4%, arrentement de quelques lopins de terre, partie des amendes infligées par la ville pour la non observation des dimanches et fêtes chômées, dons et legs faits par des personnes pieuses, et enfin en quêtes tant en nature qu'en espèces. La confrérie profita souvent des libéralités de la communauté dont les cahiers de délibérations communales gardent trace : en 1666, un calice d'une valeur de 12 livres ; en 1638, une custode en argent, œuvre de l'orfèvre de la Beaume, valant 14 livres ; en 1705 la ville fait réparer le toit de la chapelle par des soldats de la garnison..

Les travaux d'embellissement, poursuivis de 1778 jusqu'en 1791, eurent pour effet de donner à la petite église l'aspect intérieur que nous lui voyons aujourd'hui. Elle subit bien des vicissitudes : occupations de troupes, transformation en magasin à fourrage, en entrepôt des farines du Roy... La Révolution ne l'épargna pas : elle fut vendue. De ce jour le registre devient muet jusqu'au 12 mars 1809; le procès-verbal nous fait connaître qu'à cette date le notaire Thomas-Joseph DURANDY qui se trouvait alors propriétaire de la chapelle, la remet à la Confrérie, assurant qu'il n'en avait fait l'acquisition, pendant les troubles, que pour rendre l'édifice à sa première destination.

Depuis, la Confrérie a continué son existence avec des fortunes diverses. Elle est actuellement forte d'une trentaine de membres des deux sexes qui se rendent aux offices aux appels de la vieille campane.

LA CHAPELLE DES PENITENTS

Sur la place de l'église la chapelle, bien modeste, consiste en un bâtiment rectangulaire de 10 mètres sur 5 orienté est-ouest, coiffé d'une toiture à deux versants dont l'un a conservé son antique manteau de planches de mélèze tandis que l'autre est couvert en zinc.

La façade, à moitié engagée dans une construction voisine, est surmontée, à droite, d'un petit clocher arcade abritant une jolie cloche. Sur ses flancs de bronze, rappelant les armes de la confrérie une croix ornée de rinceaux, de part et d'autre deux pénitents en cagoule les mains jointes, celui de droite tenant un crucifix. A la partie supérieure, sur deux lignes, les invocations : Per signum sanctae crucis de inimicis nostris libera nos Deus noster.- Maria pmater pietatis intercede pro nobis D Marco Oliva rectore. 1651.

L'encadrement de la porte, percée à l'aplomb du clocheton, est en pierre grise du pays travaillée en bossage, le linteau porte la date de 1752 (date rappelant sans doute une réfection car la chapelle est déjà mentionnée dans les cahiers de délibérations communales de 1629). Les battants, en noyer, sont rehaussés de petites ferrures en forme de losange.

En franchissant l'entrée ou se trouve sous la tribune, très basse, s'avancant sur la moitié de la longueur du petit édifice. Les murs de celui-ci sont lambrissés sur une hauteur de deux mètres environ par des panneaux jointifs, peints en marron clair, ornés tour à tour d'une croix latine, accompagnée des instruments de la passion, et d'un motif où figure une croix tréflée.

L'intérieur est éclairé par trois fenêtres dans le mur sud, celui du nord est aveugle. La voûte, plein cintre s'orne de faux doubleaux peints entre les fenêtres retombant de chaque côté sur de simples moulures en imposte.

Contre le mur plat, constituant le chevet, se dresse un autel en bois à colonnes torsées terminées par des chapiteaux composites. Sur l'entablement, encadrant une gloire où se voit le triangle trinitaire entouré de têtes de séraphins, deux angelots tenant une branche fleurie ; au-dessus, à même la voûte, la mystique colombe, emblème du Saint-Esprit. La partie centrale est occupée par un tableau (1,60 x 2,00) représentant le Christ descendu de la Croix. De celle-ci on ne voit que le pied et le bas des deux échelles qui y sont appliquées. Le Christ est étendu exangue sur le sol, la tête et le haut du buste reposant sur les genoux de sa mère, laquelle, évanouie, reçoit l'assistance de 3 saintes femmes. Au bas, à droite et à gauche, deux jeunes pénitents, en aube blanche à genoux, les mains jointes; entre eux les instruments de la Passion.

De composition soignée et bien équilibrée, cette toile qui rappelle la manière de l'Ecole française du XVII^e s. a été acquise par les confrères en 1778 de Jean Julién Genty, peintre de la ville de Grasse, pour la somme de 159 livres.

Le tabernacle en bois doré, surmonté d'une couronne, et deux anges porte-flambeaux complètent cet ensemble, réalisé en 1784, dans le style en honneur au siècle précédent. C'est l'ouvrage du sr Joseph Poésy du lieu de Beuil, se disant " sculpteur doreur " à qui le recteur l'avait commandé par convention de 1781, pour encadrer le tableau.

Sur le mur latéral gauche deux toiles, sans cadre, de dimensions plus modestes. La première, traitée avec un certain talent, nous montre au centre, une Piéta ; au premier plan à gauche, saint Etienne, en dalmatique, tenant dans sa main droite la palme des martyrs, dans sa gauche le livre ouvert du Nouveau Testament; lui faisant face, Sainte Marguerite en robe rouge, un crucifix dans la main droite, foulant aux pieds un dragon qui la retient encore prisonnière dans les replis de sa queue. La seconde, de la même importance mais d'un style moins vigoureux, présente une Vierge enfant accompagnée de sainte Anne et de Joachim. Les deux sont sans signature.

La tribune, assez grossièrement faite de madriers apparents, est garnie de bancs rustiques tenant au plancher. Au milieu de la balustrade en bois qui la termine, un Christ face à l'autel ; les bras de la croix sont garnis de tringles destinées à soutenir un voile ; sur l'appui, des anneaux de fer qui recevaient les crosses et autres insignes des dignitaires ; actuellement seules, deux lanternes processionnelles hexagonales y sont fichées. Contre le mur du fond est adossé un siège en noyer à accoudoirs, formant coffre, dans lequel sont rangés quelques exemplaires des Heures des frères penitents. Le dossier de ce siège, constitué par le mur lui-même, peint en bleu, est encadré par deux pilastres, en plâtre soutenant une corniche galbée ; au-dessus le Saint Esprit, au-dessous une guirlande de fleurs et deux angelots. De chaque côté de ce siège d'honneur réservé au recteur, et en contre bas, deux stalles plus modestes. Derrière le Christ de la balustrade un lutrin.

Notons encore un Christ, en bois, peint au naturel; un candélabre triangulaire pour l'office du Jeudi saint et en sortant à gauche, à côté du bénitier encastré dans une sorte de niche, un tableau où sont inscrits les membres de la confrérie.

LE PREAU MUNICIPAL

Au coin de "la placette" qui s'étend entre la chapelle des Pénitents et l'église et de la rue Droite, plus familièrement appelée "Basso carriero", se trouve le préau municipal, en forme de porche ouvert sur ses deux faces. A l'angle extérieur, formant pied droit, un pilier trapu en pierre, à base quadrangulaire, à fût à pans coupés, surmonté d'un chapiteau à tailloir épais, soutient la partie du premier étage sous laquelle le préau est situé. Ce pilier, que l'on appelait "Albe prétoire" au XVII^e siècle servait à afficher les ordres et manifestes ; devant lui avaient lieu, à l'issue de la grand-messe ou des vêpres, les enchères à la chandelle, les publications ordonnées par les consuls ; les avis de saisies y étaient "incantés et pencartés", le tout annoncé à son de trompe par le valet de ville. Ces coutumes ont subsisté en partie, mais la désignation d'Albe prétoire, tombée en oubli, est remplacé par celle de la "colonne" aussi simple qu'inexacte mais qui est sans ambiguïté pour tout Guillaumoïsis. Du côté placette, symétrique au pilier, une colonne (une vraie) à demie engagée dans le mur de façade, limite l'ouverture du préau. Son chapiteau cubique, à faces verticales demi-circulaires, a pour base un tronc de pyramide renversé dont les angles abattus épousent la forme octogonale du fût qui le supporte ; le socle revient au plan carré. La partie du chapiteau visible du dehors est ornée d'un marteau en bas relief en forme de marteau de maçon ; ce pourrait être là une marque corporative.

Le préau complète un ensemble pittoresque formé par les monuments que nous avons décrits, l'église-chapelle des Pénitents, plus haut de vieilles maisons à balcons de bois autour desquels s'enroulent glycines grimpanes et vignes vierges.

A signaler encore dans la partie ancienne du village : un vieux pressoir avec ses "chandelles" toujours en place ; dans la rue Droite, 3 portes intéressantes, une de style Louis XIV, l'autre datée de 1774, la troisième plein cintre, aux pierres alternativement claires et foncées, ces dernières en relief ; sur la façade d'une maison, un écusson illisible accompagné des initiales A et M et du millésime 1554.

CHAPELLE ET ORATOIRE DE STE-CLAIRE

La chapelle, à la sortie sud du village, sur la route de Nice, fut construite à la fin du siècle dernier, sur initiative privée. L'inscription de la façade : "Regina Pax OPN " rappelle le vocable de N D. de la Paix sous lequel elle est placée. Au-dessus de la porte ajourée, une petite cloche, sur son étrier, que l'on sonne au passage des processions se rendant à Bugei.

A l'intérieur, 2 tableaux, en assez mauvais état de conservation, à côté de chacune des fenêtres percées au sud et au nord : à gauche le Christ entre saint Roch et sainte Barbe, au bas, l'inscription: "Ex voto communitatis tempore pestis 1721. Sur le mur opposé, saint Christophe ; la signature de cette toile semble avoir été découpée.

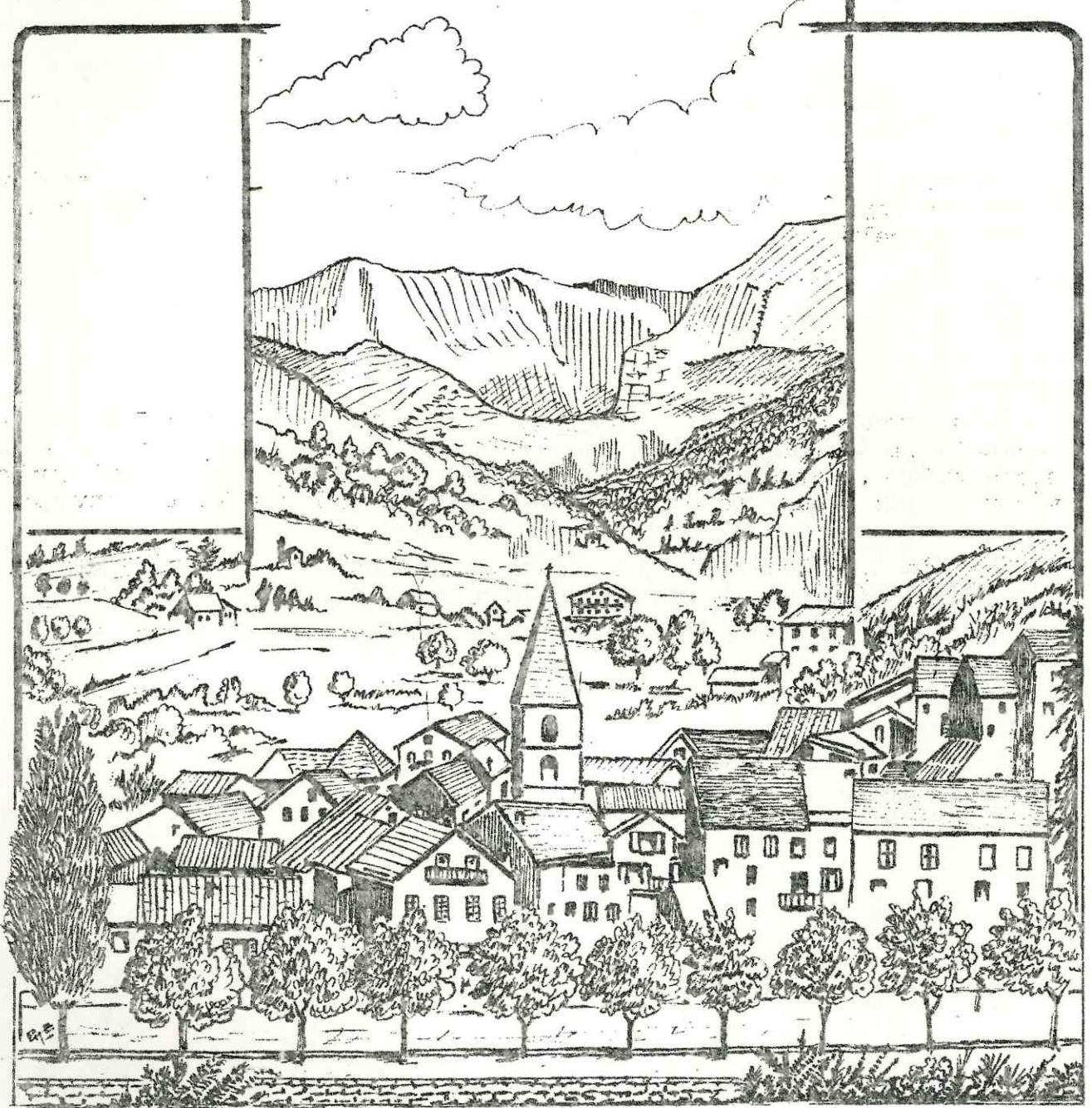
Tout à côté se dresse l'oratoire, du type usité en Provence et dans le pays de Nice ; une haute borne coiffée d'un toit à deux versants sous lequel est creusée une niche défendue par un léger grillage il abrite la statuette, en plâtre blanc, de la sainte, qui porte la crosse d'abesse et l'ostensoir devant lequel furent les sarrazins assiégeant Assise.

Le petit édicule a été remis à neuf en 1934, ce que constate une inscription ; déjà en 1639 nous lisons dans la comptabilité que l'on avait " accommodé l'oratoire de Ste-Claire qui venait à démolition", et le compte du clavaire pour 1563, nous apprend qu'un porteur avait été envoyé chercher l'image de sainte Claire. Il y a donc longtemps que la fondatrice des " pauvres clarisses" veille sur les abords de Guillaumes, son oratoire toujours fleuri par les habitants.

=====

(à suivre,)

LA VIE AU VILLAGE



NAISSANCES

Nous avons appris avec plaisir les naissances suivantes :

Stéphane, fils de Monsieur AZZOUZ Mohamed né le 21 décembre.

M AZZOUZ a été domicilié à Guillaumes jusqu'à l'année dernière et il nous a quitté pour un emploi à l'école des Neiges de Valberg.

De Sauze, on nous signale la naissance de Christelle EINAUDI, fille de Monsieur et Madame Michel EINAUDI, et petite-fille de Monsieur et Madame Louis NICOLAS.

On nous a encore signalé à Sauze la naissance de Sophie, premier enfant au foyer de Monsieur et Madame Ernest TROUCHE, originaire du hameau des Selves de Sauze.

MARIAGES

Nous avons appris le mariage de Monsieur Jean-Jacques JOUVEAU avec Mademoiselle Brigitte ABADIE domiciliés à Villeplane, jusqu'à l'année dernière. Actuellement, ils résident à Valberg où ils sont employés tous les deux. Le mariage a été célébré à Péone le 13 Janvier.

De même, à la mairie de Péone, a été célébré le mariage de Monsieur Gil DUGUE avec Mademoiselle Jocelyne VIGNON.

Le marié est actuellement le directeur des engins de remontées mécaniques à Valberg.

Nous adressons volontiers nos meilleurs voeux de bonheur et de prospérité à ces jeunes couples.

D E C E S

C'est avec surprise et tristesse qu'on a appris la mort presque subite de Jean MERLE à la suite d'une maladie qui ne paraissait pas grave. Il s'est éteint brusquement en sortant de la maison.

C'est avec émotion que nous adressons nos très sincères condoléances à sa mère, Madame Marguerite LIONS ainsi qu'à sa soeur et à ses deux frères.

Le 12 Janvier, à Entrevaux s'est éteint notre concitoyen Florentin TROUCHE, à l'âge de 91 ans.

Le défunt a servi à la mairie avant-guerre en qualité de garde-champêtre et après-guerre, jusqu'à ces dernières années, il a eu la responsabilité du service des douches. Cette disparition a été ressentie à Guillaumes avec beaucoup d'émotion et de tristesse.

Nous adressons nos très sincères condoléances à toute sa famille et particulièrement à sa veuve et à ses trois enfants, Norbert, Fernand et René.

A l'âge de 94 ans, Monsieur Justin TOCHE est décédé le 17 janvier chez sa fille Madame COTTON Edouard.

Rappelons que le défunt était originaire de Châteauneuf d'Entraunes.

A ses deux filles, Madame César PONS et Madame Edouard COTTON, et à son fils, Monsieur Justin TOCHE, nous adressons nos très sincères condoléances.

A St-Brès, le 15 février est survenu le décès de Eugène, Octave RAVEL, âgé de 87 ans.

Le défunt durant toute sa vie a exercé la profession d'agriculteur au hameau du Coulet.

A sa veuve et à ses enfants, nous adressons nos très sincères condoléances.

De Nice, nous avons appris le décès de Madame JOUDRAIN, mère de Madame MICHELSON.

Les obsèques ont eu lieu à Guillaumes.

A Monsieur et Madame MICHELSON et à leurs enfants, nous exprimons nos sincères condoléances.

C'est avec une grande surprise que la population de Guillaumes a appris la mort de Mademoiselle Pierrette RAMOIN, survenue à l'âge de 44 ans, qui fut durant les années 1969 à 1971, Receveur Municipal de Guillaumes et Inspecteur du Trésor.

Elle nous avait quitté pour occuper les fonctions de Receveur à l'hôpital Saint-Roch.

Ses grandes qualités professionnelles ont été appréciées par les maires du canton, à juste titre.

Nous tenons à exprimer notre grande tristesse à ses parents, Monsieur et Madame RAMOIN qui sont domiciliés à Sospel.

De Drap, on nous a annoncé le décès de Madame Emma BOYER née DON, âgée de 96 ans.

La défunte était originaire de Guillaumes et encore apprentie à certaines familles de Guillaumes à qui nous adressons nos condoléances ainsi qu'à sa famille avec qui elle vivait.

Le 12 décembre, à Blausaac, est mort Monsieur RANCUREL Just, Archange, à l'âge de 77 ans, originaire de St Brès.

Nous adressons nos condoléances à son frère Monsieur André RANCUREL et à ses soeurs, Madame BLANC Rosine et Madame GIORDANENGO Alice.

De Touët sur Var, on nous signale la mort de Madame Veuve PHILIP, née GHIGO, décédée dans sa cent troisième année, doyenne du village.

La défunte avait des origines par sa mère à Guillaumes et plus précisément à Amé. Elle était apparentée entr'autres avec la famille OLLIVE à Amé et la famille BRUN Honoré de Daluis.

Nous présentons aux enfants et alliés de Madame PHILIP l'expression de nos sincères condoléances.

C'est avec beaucoup de peine que la population de Guillaumes et précisément celle de Bouchanières, ont appris la décès de Grégoire LIONS survenu à l'âge de 84ans, à la suite d'une longue maladie au foyer de son fils Charles à Venelles.

Conseiller Municipal dès 1925, il n'a pratiquement pas quitté l'assemblée communale jusqu'en 1953, date de son départ pour Venelles.

Ces grandes qualités ont été reconnues par tous et c'est avec une grande émotion que son départ a été ressenti au sein du Conseil Municipal.

A ses enfants, Charles, Fernand, André et Yvonne, nous exprimons nos condoléances sincères et émues.

Nous avons appris le décès de Madame Veuve Marie AGNELY, survenu à Daluis à l'âge de 88 ans, au foyer de sa fille Madame BARTHELEMY Emilie.

Les obsèques ont eu lieu à Daluis ainsi que l'inhumation.

Rappelons que la défunte était originaire d'Amé où elle avait élevé une très nombreuse famille.

Deux de ces filles vivent à Guillaumes, Madame Fernand LIONS et Madame Joseph PONS à qui nous adressons nos très sincères condoléances ainsi qu'à toute sa famille.

De Nice, nous avons appris le décès de Monsieur RICHERME Edouard à l'âge de 73 ans.

Le défunt était originaire du hameau de Villeplane qu'il avait quitté pour accomplir une carrière dans la police.

A sa veuve, à ses enfants, Monsieur et Madame CHAMONTIN, nous adressons nos très vives condoléances.

A Daluis, est mort, Monsieur Victorin BERTHON décédé à l'âge de 95 ans.

Le défunt était le doyen du village.

A sa veuve et à ses filles, touchées par ce deuil, nous présentons nos sincères condoléances.

De Péone, on nous a annoncé le décès de Monsieur Grégoire CLARY âgé de 83 ans.

Le défunt était le père de Monsieur Hubert CLARY, Conseiller Municipal à qui nous adressons nos condoléances ainsi qu'à la veuve du défunt.

De Châteauneuf, on nous a annoncé le décès de Monsieur BLANGONNET survenu accidentellement le 11 janvier.

Le défunt était âgé de 53 ans.

A sa veuve et à toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

A Saint Martin d'Entraunes, est survenu le décès de Mademoiselle Anna RAYNAUD, à l'âge de 84 ans.

Une des soeurs de la défunte vit à Guillaumes, Madame Grégoire BAUDIN, à qui nous adressons nos vives condoléances en même temps qu'à toute la famille.

A Entraunes, on nous a informé du décès de Monsieur André COSTE, à l'âge de 66 ans, Ingénieur honoraire de la ville de Nice.

A sa veuve, à sa fille et à son fils, nous exprimons nos très sincères condoléances.

A Entrevaux, s'est éteint à la suite d'une longue maladie et à l'âge de 80 ans, Monsieur Frédéric GILLOUX, originaire d'Entraunes dont il a été le conseiller municipal.

Il a élevé une nombreuse famille de huit enfants.

Rappelons qu'une de ses filles vit à Guillaumes, Madame Louis RANCUREL.

A Madame Frédéric GILLOUX, son épouse et à ses enfants, atteints par ce deuil cruel, nous adressons nos très sincères condoléances.

De Beuil, on nous informe du décès de Monsieur Auguste DONADEY à l'âge de 75 ans.

Rappelons que le défunt était le beau-père de notre concitoyen, Monsieur Raymond BELLEUDY.

A l'ensemble de cette famille éprouvée par ce deuil, nous adressons nos sincères condoléances.

De même à Beuil, on nous informe du décès de Madame Louise RAYBAUD, née ROBION, à l'âge de 88 ans.

A toute la famille, nous adressons nos sincères condoléances.

D E P A R T

C'est avec regret que nous avons appris le départ de notre ami, Aimé BARTHELEMY, employé aux Ponts et Chaussées, qui nous a quitté avec sa famille.

L'Administration l'a nommé à l'Escarène où nous lui souhaitons un bon séjour.

R E T R A I T E

Notre collaborateur et ami, Fernand TROUCHE a demandé sa mise à la retraite qui lui a été accordée à partir du 1er février.

C'est une nouvelle qui nous attriste beaucoup car ses qualités professionnelles étaient grandes et il sera difficile de le remplacer dans ses fonctions à la mairie.

D'ailleurs, nous avons reçu de la part de nombreux habitants de Guillaumes, l'expression d'un sentiment analogue.

Extrêmement doué, il aurait pu réussir dans de nombreux métiers et en particulier, dans celui de la musique. Mais il a préféré demeurer à Guillaumes à qui il était très attaché et ses principaux emplois ont été d'abord à la scierie et ensuite à la mairie depuis 1950.

Nous lui souhaitons une agréable retraite et encore plus une longue retraite en compagnie de sa charmante épouse.

La Tribune de Guillaumes perd elle aussi un collaborateur car c'est lui qui avait la responsabilité de l'impression et de la mise en page mais nous sommes certains que le cas échéant, et si besoin en est, il continuera à nous aider.

B I E N V E N U E

L'Administration des Postes et Télécommunications a nommé à Guillaumes un nouveau receveur, Monsieur DEVAUX qui jusqu'ici exerçait ses fonctions professionnelles à Nanterre.

Il nous a déclaré qu'il était très heureux de travailler désormais en milieu rural et principalement à Guillaumes, ce qui nous a fait grand plaisir.

Au cours d'une réunion tenue au Foyer Rural, sous la présidence du Conseiller Général, Monsieur GINESY, le nouveau receveur a fait connaissance avec l'ensemble des maires du Canton.

Nous lui souhaitons bien volontiers la bienvenue à Guillaumes ainsi qu'à son épouse Madame DEVAUX.

A Valberg, Monsieur et Madame MOUTTET ont pris la décision de céder leur exploitation d'hôtellerie avantageusement connue " Les Flocons".

Désormais, ils n'exerceront plus le métier d'hôteliers mais cependant leur présence à Valberg sera quand même existante puisqu'ils continueront l'exploitation d'un salon de thé dénommé " Bagatelle " situé dans un immeuble proche des Flocons.

Fort heureusement, l'Hôtel Les Flocons continuera certainement sa belle carrière sous la direction de Monsieur et Madame Jean-François HUCHON qui assurent la succession.

Nous leur souhaitons une bonne réussite dans leur travail.

Le Maire a choisi Monsieur Joseph BRUN pour remplacer Monsieur Fernand TROUCHE dans le personnel communal.

Par arrêté municipal, il a été nommé ouvrier d'entretien de la voie publique.

Jusqu'ici, il a travaillé à Daluis comme maçon mais depuis le 1er janvier, il est fixé à Guillaumes avec sa famille, Madame Marie-José BRUN et son fils Jean Christophe.

Nous nous félicitons de cette nomination et nous espérons vivement que les suites seront heureuses.

Le Bar " LE MODERN " a un nouveau gérant.

Il s'agit de Monsieur Claude FERRERO qui a commencé dans ses nouvelles activités au début de janvier.

Bien connu dans la vallée car il a travaillé à Saint Martin d'Entraunes à l'Hôtel Pellens, son arrivée à Guillaumes a été bien accueillie.

Nous lui souhaitons une bonne réussite dans son commerce et nous lui exprimons nos souhaits de bienvenue ainsi qu'à sa femme et ses enfants.

Un nouveau dentiste à Guillaumes.

Le Docteur COLETTI qui exerçait sa profession à Guillaumes depuis deux ans, ayant été chargé de cours à l'école dentaire ne pouvant plus exercer à Guillaumes a remis son cabinet à un jeune dentiste le Docteur Philippe COLIN.

C'est un jeune praticien dont nous disposons dorénavant qui a l'intention de rester parmi nous le plus longtemps possible.

Pour mieux servir sa clientèle, il a décidé fort heureusement d'ouvrir son cabinet deux jours par semaine le mercredi et le samedi toute la journée.

Nous lui souhaitons une bonne réussite à Guillaumes.

TRANSFERT DU CABINET MEDICAL

Depuis le 1er février 1975, le cabinet médical du Dr GIRAUD est transféré dans les locaux de l'ancienne étude du notaire, au premier étage de l'immeuble situé Place F. Michelas, téléphone 05 50 31 à Guillaumes.

Le Docteur GIRAUD rappelle que les consultations ont lieu de 9 h à 11 h tous les jours sauf vendredi et dimanche.

Il faut également noter que les appels téléphoniques en dehors des heures de consultation doivent être adressés directement au cabinet médical de Valberg, 02 51 31.

DERNIERE MINUTE

D'Athis-Mons, nous avons appris le mariage de notre concitoyen Joseph RIBOTY, employé à la S N C F, originaire de Bouchanières avec Mademoiselle Jacqueline LHERBIE R.

PROCHAINS MARIAGES

C'est avec plaisir que nous apprenons les prochains mariages de :
Mademoiselle Nicole PONS, avec Monsieur Jean-Marie RIGOGOLO, mariage qui sera célébré à Châteauneuf d'Entraunes le 5 avril.

Nicole est la fille de Monsieur et Madame Clément PONS, Chef d'équipe au Service de l'Équipement et du Logement.

Mademoiselle Patricia ROCCHI avec Monsieur Jean-Marc NAVARI, mariage qui sera célébré à Guillaumes le 12 Avril.

Patricia est la fille de Monsieur et Madame ROCCHI Joseph, Préposé des P.T.T à Guillaumes.

Avec toutes nos félicitations, nous adressons à ces jeunes couples, nos meilleurs vœux de bonheur.

D E C E S

Nous venons d'apprendre le décès de Monsieur Alphonse GARNIER survenu brutalement à Guillaumes à son domicile des Plans.

Originaire de Beuil, le défunt s'était marié à Guillaumes et a exercé pendant de nombreuses années le métier de boulanger.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Guillaumes et le défunt a été inhumé dans notre cimetière.

A sa veuve, et à son fils Maurice et à tous les membres de cette famille, nous adressons nos sincères condoléances.

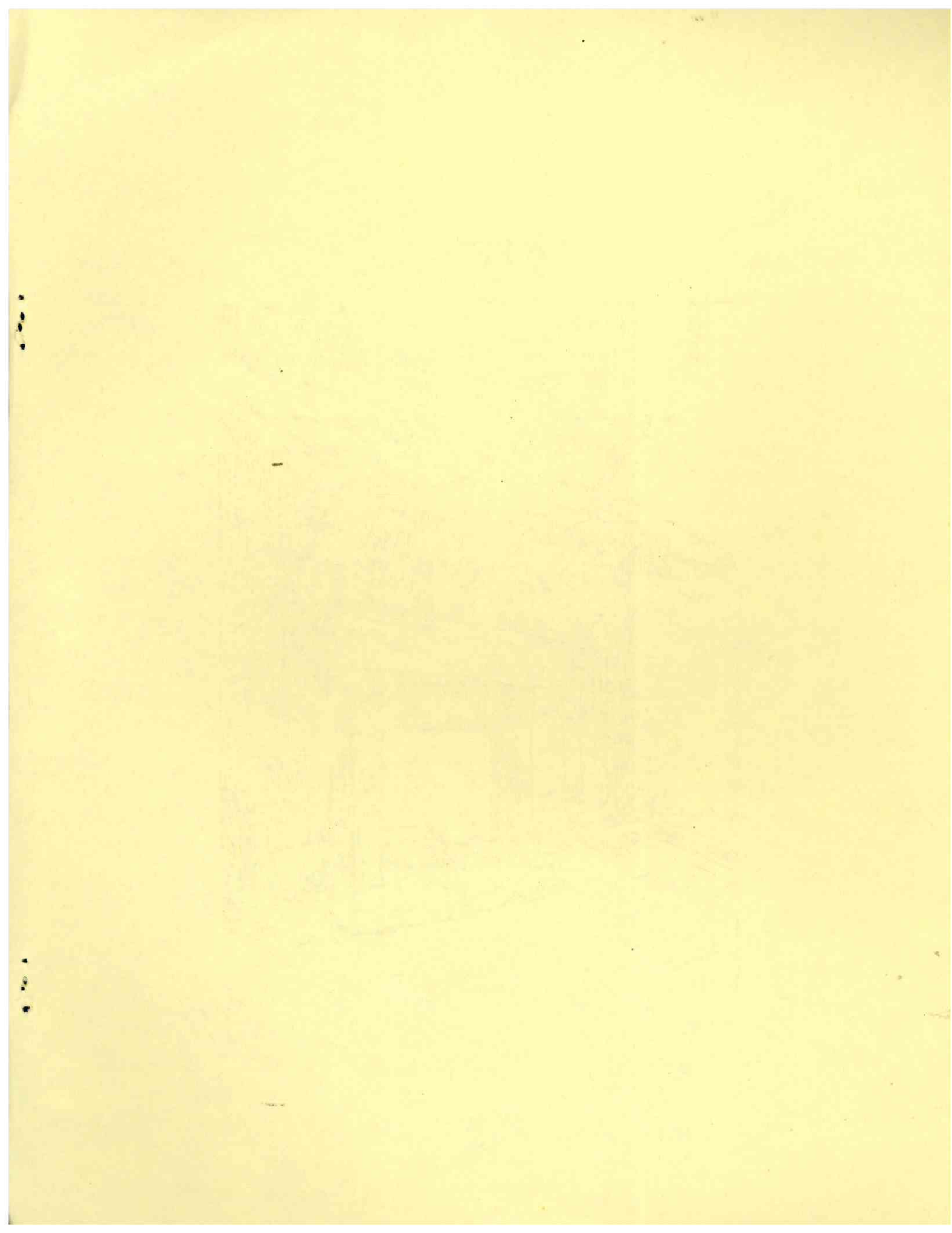
N° 51 - FEVRIER 1975

Abonnement : 10 frs

Perception de GUILLAUMES

CCP MARSEILLE 9040-18

Paraissant au cours du premier trimestre
deuxième trimestre
troisième trimestre
quatrième trimestre



LA PRESSE

